

RESOLUTIONS

de l'Assemblée générale ordinaire de PERROT DUVAL HOLDING S.A.

du jeudi 24.09.2020

97'008 actions sur 193'932 étaient représentées lors de cette Assemblée.

L'Assemblée a

1. approuvé le rapport de gestion 2019/2020 à l'unanimité
2. approuvé les comptes statutaires de l'exercice 2019/2020 et le rapport de l'organe de révision à l'unanimité.

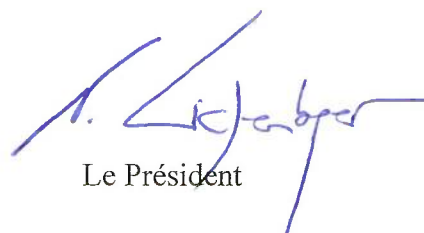
approuvé les comptes consolidés de l'exercice 2019/2020 et le rapport du réviseur des comptes consolidés à l'unanimité.
3. décidé de reporter à nouveau le résultat au bilan de l'exercice 2019/2020 de CHF 11'991'924, à la majorité de 95'915 (zéro abstention, 1'093 oppositions)
4. donné décharge au Conseil d'administration pour sa gestion à l'unanimité des actions représentées par des administrateurs et par des organes de la société n'ont pas pris part au vote,
- 5.1 élu individuellement au Conseil d'administration pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire
 - 5.1.1 M. Frédéric Potelle, à la majorité de 96'958 (zéro abstention, 50 oppositions)
 - 5.1.2 Me Luca Bozzo, à la majorité de 96'958 (zéro abstention, 50 oppositions)
 - 5.1.3 M. Nicolas Eichenberger à l'unanimité
 - 5.1.4 M. Nicolas Eichenberger, à la présidence du Conseil d'administration, à l'unanimité

- 5.2 élu individuellement au Comité de rémunérations pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire
- 5.2.1 M. Frédéric Potelle, à la majorité de 96'858 (zéro abstention, 150 oppositions)
- 5.2.2 Me Luca Bozzo, à la majorité de 96'858 (zéro abstention, 150 oppositions)
- 5.3 élu M. Pierre-Cots, à l'unanimité comme représentant indépendant pour une durée de fonction d'un an ou jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- 5.4 élu KPMG S.A., Neuchâtel, à l'unanimité comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2020/2021.
- 6.1 approuvé, à la majorité de 96'958 (zéro abstention, 50 oppositions), pour la rémunération du Conseil d'administration un montant brut global maximal de CHF 100'000.— pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 à l'Assemblée Générale ordinaire 2021.
- 6.2 approuvé, à l'unanimité pour la rémunération de la direction du Groupe un montant brut global maximal de CHF 300'000.— pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 à l'Assemblée Générale ordinaire 2021.

Genève, le 24 septembre 2020



Le Secrétaire



Le Président